

Initiatives parlementaires

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 1, 2 et 3 sont adoptées.)

Mme Black propose que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Black propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, en préparant mon intervention d'aujourd'hui, mon adjointe et moi avons passé en revue les coupures de journaux que nous avons sur le massacre de Montréal et sur la violence faite aux femmes en général. Il y a tellement de matière sur le sujet, tant de choses à dire qu'il m'est impossible d'en inclure ne serait-ce qu'une infime partie dans mon intervention d'aujourd'hui.

Les photos de presse prises la nuit du massacre nous ont rappelé toute l'horreur et le choc que nous avons ressentis le 6 décembre 1989, lorsque nous avons appris qu'un homme était entré dans la classe de génie de l'École polytechnique de Montréal, avait séparé les hommes des femmes et avait abattu ces dernières au moyen d'une arme semi-automatique légalement achetée.

Un débat troublant a suivi pour déterminer si cet acte était le geste isolé d'un fou ou si la tragédie n'était pas, en fait, apparentée au décès, chaque année, de cent femmes victimes de violence familiale, du décès et des blessures de femmes victimes d'agressions sexuelles commises par des hommes qui haïssent les femmes, par des hommes qui ne conçoivent pas la femme comme leur égale.

Certains ont cherché à se rassurer en se disant qu'il s'agissait de l'acte isolé d'un fou. De la sorte, ils n'avaient pas à craindre que ce genre d'événement se reproduise. Or, ce n'était ni le premier ni, certes, le dernier.

Ce massacre avait ceci de particulier que quatorze jeunes femmes ont été tuées du même coup. Theodore Bundy en a tué 36. Edward Jackson, ce médecin réputé, bon père de famille et pratiquant, en a violé 32. Larry Takahashi, lui, a été jugé coupable du viol de 16 femmes. Cent-vingt-deux autres accusations de viol déposées contre lui n'ont jamais été entendues. Voilà ce dont nous gardons le souvenir, les noms de ceux qui commettent des actes de violence contre les femmes.

Nous oublions les victimes qui demeurent sans nom et sans visage, tout comme elles l'étaient pour leur meurtrier ou agresseur. Je veux énumérer ces noms. Je suis heureuse que les députés de la Chambre souhaitent se lever avec moi pour rappeler le souvenir de celles qui sont mortes. Je leur en sais gré. Les victimes ont pour nom: Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Saigneault, Anne-Marie Edward,

Maud Haviernick, Barbara Marie Klueznick, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault, Annie Turcotte et Maryse Langanier.

Je désire transmettre ma plus vive sympathie aux familles de ces jeunes femmes, de ces étudiantes dont l'une s'est suicidée peu de temps après le massacre, aux familles de ces femmes et jeunes filles mortes des sévices, de la haine et de la démenche qui ont cours dans notre société, sans que rien ne soit fait pour les prévenir. Ces événements nous ont tous marqués.

Le 6 décembre demeurera un jour d'horreur macabre. Cependant, bon nombre de gens et moi-même aimerions que quelque chose de bon en résulte.

J'aimerais vous toucher quelques mots de l'une des survivantes du drame, d'une jeune femme que j'admire beaucoup. Il s'agit de Heidi Rathjen, aujourd'hui l'une des dirigeantes du mouvement en faveur du contrôle des armes à feu au Canada. Cette jeune femme, qui a eu le courage de retourner à l'École polytechnique pour obtenir son diplôme, a comparu devant deux comités parlementaires au sujet du contrôle des armes à feu. Elle a contribué à recueillir plus d'un demi-million de signatures pour une pétition plaidant en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu. Elle a entrepris une tournée de conférences sur le sujet partout au pays.

À l'instar de M^{lle} Rathjen, je pense que nous devons tous lutter activement contre la violence faite aux femmes. Il ne faut pas se contenter d'en parler. Il y a des gens qui en meurent.

Marc Lépine avait dressé la liste de 19 femmes qu'il projetait assassiner. Les qualifiant de «féministes radicales», il voulait les tuer parce qu'il estimait qu'elles avaient ruiné sa vie.

C'étaient des femmes bien en vue, à la carrière comblée. Le talent et le travail avaient très peu de valeur pour M. Lépine. Il avait l'impression qu'elles lui avaient volé sa place dans la société parce qu'il était un homme et qu'il leur était supérieur même s'il n'avait pas leur talent, même s'il n'était pas aussi vaillant qu'elles, même s'il n'avait pas les aptitudes et les compétences qui devaient les amener là où elles étaient. Il y a encore des gens qui soutiennent que le massacre de Montréal n'est pas affaire de sexisme.

Dans la note qu'il avait rédigée avant de se suicider, Lépine déclarait qu'il voulait sévir pour des «motifs politiques». Je cite ses propos: «Même si les médias me qualifient de tueur fou, je me considère, quant à moi, comme un personne. . . raisonnable. . . forcée de poser des gestes extrêmes.» Il accusait les femmes de vouloir